

LE RUISSEAU DE MARSENDE



Une randonnée proposée par naucelle

En suivant une vallée secrète et sauvage, au pays des 100 vallées



Durée :	1h50	Difficulté :	Facile
Distance :	5.36km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	129m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	122m	Région :	Massif central
Point haut :	652m	Commune :	Boussac (12160)
Point bas :	552m		

Description

Depuis la D911 (Baraqueville-Rieupeyroux) prendre direction Boussac. Avant le village prendre direction du stade. Au cimetière poursuivre à droite jusqu'au stade.

Parking : stade

2h15- 6.5km - dénivelé 250m - Balisage jaune

(A) -Depuis le stade emprunter la route montant vers la Sicarie (laisser l'entrée de l'arboretum à gauche et la route de Membre à droite). Après la ferme continuer à gauche sur un chemin descendant vers un petit ruisseau. Laisser à droite un premier chemin puis un deuxième à gauche, contourner une pâture et descendre pour retrouver le ruisseau de Marsende.

(1) -Traverser une passerelle en ciment et prendre à gauche un chemin creux sur 100m. Obliquer à gauche sur un chemin empierré qui se prolonge par un chemin creux parfois humide vers la route conduisant à la Sarrette. Prendre en face un chemin herbeux qui débouche dans une pâture. Traverser le petit ruisseau et prendre le sentier qui à travers bois et pâtures remonte vers le Mas Viel.

(2) -A l'entrée du hameau Mas-Viel, après la première ferme prendre à gauche, descendre pendant 300m pour bifurquer à gauche sur un chemin de terre rejoignant la vallée.

Suivre un petit ruisseau affluent du ruisseau de Marsende.

Traverser ce ruisseau et ensuite franchir le ruisseau de Marsende à 3 reprises (passerelles).

Avant la troisième passerelle passer à côté des vestiges de l'ancien moulin.

Ensuite suivre à droite un moment le ruisseau, remonter à gauche à travers bois puis en longeant une pâture vers l'arboretum.

En cours de montée, bifurquer à droite sur un chemin pentu, s'engager dans le bois et suivre une « carral » jusqu'à l'arboretum et le stade.

Au retour faire un détour pour découvrir l'église de Boussac.

Points de passages

	D/A
	N 44.287082° / E 2.363366° - alt. 553m - km 0
	1
	N 44.295751° / E 2.349614° - alt. 589m - km 1.88
	2
	N 44.288221° / E 2.342549° - alt. 652m - km 3.12
	D/A
	N 44.287201° / E 2.363204° - alt. 553m - km 5.36

Informations pratiques

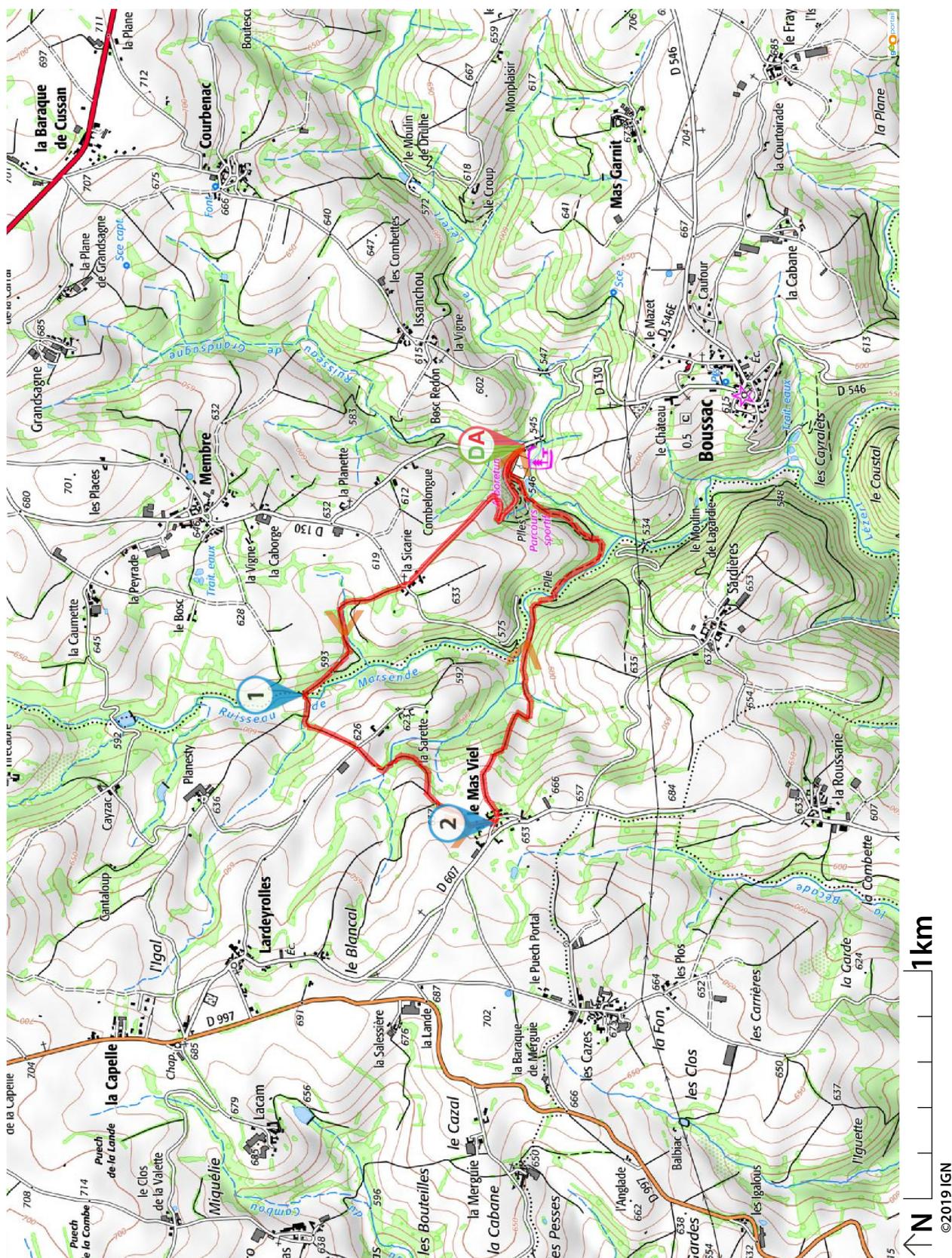
A proximité

Site de Marsende

Arboretum très complet sur les espèces du Ségala

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/632995>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.